

# Le SNES-FSU vous informe



## Grève 5 décembre : une forte mobilisation !

La grève du 5 décembre a été un succès avec 54 % de grévistes en collège et lycée : **jours de carence, gel du point d'indice, suppression de la GIPA...** la colère est grande dans l'éducation nationale !

## Bilan de rentrée dans les collèges du Bas-Rhin (rentrée 2024)

Le CSA-SD (Comité Social d'Administration Spécial Départemental) consacré au bilan de rentrée dans les écoles et collèges du Bas-Rhin s'est tenu le mardi 19 novembre 2024. Il a été complété par la réunion du CDEN le 28 novembre.



## Forfait mobilités durables - année 2024

Le décret 2020-543 a mis en place un « forfait mobilités durables ». Ce forfait concerne la prise en charge de **frais de covoiturage, ou d'utilisation d'un vélo personnel** dans le cadre des trajets domicile-travail des agents. L'agent concerné doit cumuler entre 30 et 100 jours par an de trajet domicile-travail avec l'un de modes de transport éligible.

**Trois tranches** de montant d'indemnisation : 100€ pour 30 à 59 jours de trajet, 200€ pour 60 à 99 jours, 300€ pour au moins 100 jours.

Depuis le 1er septembre 2022, le forfait peut être cumulé avec une prise en charge partielle des titres d'abonnement. Pour en bénéficier, l'agent doit produire, avant le 31/12 de chaque année, une déclaration sur l'honneur

## Demande de temps partiel – année 2025 - 2026

La campagne de saisie des demandes pour un temps partiel sur autorisation à compter du 1er septembre dans l'académie, est ouverte du **jeudi 7 novembre 2024 au jeudi 9 janvier 2025** inclus. Pour **les temps partiels de droit** (élever un enfant de moins de 3 ans, donner des soins à un proche, agent en situation de handicap bénéficiant de l'obligation d'emploi, création ou reprise d'une entreprise) la demande peut être déposée à tout moment.

Les demandes de temps partiels sont à saisir sur Colibri : **portail Arena** - rubrique Enquêtes et pilotage, puis cliquer sur Colibris - Portail des démarches, et enfin compléter les champs de la demande.

